

CARTE PROFESSIONNELLE TRANSACTION

Titulaire de la carte professionnelle **Transactions** sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 6801 2018 000 033 372

Adhérent à la caisse de Garantie **GALIAN** - 89 rue de la Boétie

- Montant de la garantie : 120000 euros

Titulaire d'un compte séquestre

- N° de compte : 00020126603
- Banque : CIC EST KAYSERSBERG

Tous les versements reçus par le titulaire de la carte professionnelle sont obligatoirement faits au moyen soit de chèques barrés à l'ordre de l'établissement de crédit où le compte est ouvert, soit par virements, soit par mandats à l'ordre dudit établissement de crédit, avec indication du numéro de compte.

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus.

CARTE PROFESSIONNELLE GESTION IMMOBILIÈRE

Titulaire de la carte professionnelle **Gestion immobilière** n° CPI 6801 2018 000 033 372

Adhérent à la caisse de Garantie **GALIAN** - 89 rue de la Boétie

- Montant de la garantie : 120000 euros

Une note est délivrée pour toute prestation de service d'un montant égal ou supérieur à 25 € (TVA comprise).
Pour une prestation de service dont le prix est inférieur à 25 € (TVA comprise), une note est remise sur demande.